

PROJET D'ACCES ET D'AMELIORATION DES SERVICES ELECTRIQUES,
«PAASE/ EASE »

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE :

- (i) LA REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION ADAPTEE AU GENRE ET D'AUTRES ACTIVITES DE MOBILISATION DES CITOYENS
- (ii) LA PRISE EN COMPTE DES ASPECTS SOCIAUX (INCLUANT LE GENRE) DANS LES TRAVAUX DE KINSHASA

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu, de l'Association Internationale de Développement (IDA), des fonds en vue de financer l'accroissement de l'accès à l'électricité et l'amélioration des services électriques à travers un projet dénommé « Projet d'Accès et d'Amélioration des Services Electriques », EASE en sigle (« le Projet »), et l'intention d'utiliser une partie du montant de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : service de consultant (cabinet/ONG) en charge (i) de la réalisation d'une campagne de communication et de sensibilisation adaptée au genre et d'autres activités de mobilisation des citoyens et (ii) de la prise en compte des aspects sociaux (incluant le genre) dans les travaux de Kinshasa .

Ce Projet s'articule autour de trois composantes :

- (1) **les mises à niveau du réseau et l'extension de l'accès dans des zones sélectionnées de SNEL** ayant 3 sous- composantes, à savoir (i) la réhabilitation et l'extension du réseau de Kinshasa (sous-composante 1.1) ; (ii) centrale hydroélectrique de Mobali et réseau de distribution de Gbadolite et (iii) assistance technique pour les investissements de SNEL
- (2) **l'extension de l'accès menée par des opérateurs privés** avec ses 2 composantes : (i) fonds d'aide au crédit et (ii) fonds d'électrification
- (3) **développement sectoriel et soutien à la mise en œuvre** subdivisée en 4 sous-composantes dont (i) renforcement institutionnel ; (ii) planification et développement des investissements ; (iii) faisabilité hydroélectrique de moyenne envergure et (iv) gestion de projet.

La Composante 1 vise à accroître et à améliorer l'accès en répondant aux besoins critiques de réhabilitation dans les zones de réseau de distribution exploitées par la SNEL, où l'énergie est soit disponible dans les postes haute tension / moyenne tension, soit susceptible d'être restaurée dans les centrales.

En ce qui concerne les réseaux de distribution de Kinshasa Centre et Ouest, la consistance des actions à mener se présente de la manière suivante :

- (1) aménagement de cellules MT dans les sous-stations MT/MT et postes HT/MT au centre et à l'ouest
- (2) implantation d'un réseau moyenne tension avec neutre effectivement mis à la terre (MALT) là où c'est techniquement approprié dans les zones dites poches noires et au sein du réseau existant
- (3) implantation de postes de réflexion 24 kV
- (4) implantation de nouvelles cabines MT/BT de 400 kVA
- (5) pose de câbles souterrains armés de section 3 x 240 mm² Alu-24 kV
- (6) tirage de lignes aériennes en conducteurs nus de section 1 x 210 mm² Alu- 24 kV
- (7) tirage de lignes aériennes en câbles torsade de section 3 x 1 x 150 mm² Alu- 24 kV
- (8) déploiement de canalisation BT pour remise des charges
- (9) assainissement des réseaux MT et BT des deux directions
- (10) installation de compteurs d'énergie électrique à prépaiement pour la prise en charge de la consommation des clients
- (11) définition des normes d'installation des compteurs à prépaiement ainsi que leur mode de gestion et de réapprovisionnement en crédit énergie
- (12) implantation du réseau d'éclairage public associé au réseau BT aérien.

Ces travaux d'électrification des poches noires, d'assainissement, de réhabilitation et de mise en conformité des réseaux électriques des directions de SNEL de Kinshasa Centre (DKC) et Kinshasa Ouest (DKO) et des communes de Mpasa, Kinseso, Malweka et Kimbanseke permettront de raccorder environ 50 000 ménages.

Considérant que :

- la réalisation de ces travaux portera sur la réhabilitation, l'assainissement, et la mise en conformité du réseau existant et l'électrification des poches noires par le système « MALT », leur bon déroulement, la pérennisation et la meilleure utilisation des acquis du projet passent essentiellement par la participation des citoyens
- le Gouvernement et l'IDA s'attachent à accroître l'accès des filles à l'éducation, ainsi qu'à créer d'autres opportunités d'autonomisation du genre, notamment en encourageant la participation des femmes à l'activité économique et à la prise de décision
- les dispositions de la réglementation congolaise et les directives de la Banque Mondiale exigent la mise en place des mécanismes et procédures de consultation publique dans le cadre de réalisation de ce type de travaux

UCM envisage de recruter un Consultant expérimenté en matière de communication et sensibilisation axées sur le genre et la mobilisation citoyenne en vue d'empêcher le vol d'électricité, de prévenir le vandalisme des installations électriques, de traiter les plaintes des clients en toute transparence, suivre les améliorations de la qualité de service à la clientèle, de prévenir les violences sexuelles basées sur le genre, les infections sexuellement transmissibles (IST) et le VIH/SIDA.

Les présents Termes de Référence ont pour but de servir de support au recrutement d'un consultant chargé de :

- la réalisation des campagnes de communication et de sensibilisation adaptée au genre et d'autres activités de participation des citoyens
- la prise en compte des aspects sociaux (incluant le genre) dans les travaux de Kinshasa.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1. Objectif général

L'objectif général poursuivi est (1) la consultation, (2) la mobilisation citoyenne à la protection, et (3) la pérennisation des acquis du projet ainsi qu'à (4) la prévention des risques sociaux inhérents à la réalisation des activités du projet.

2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, la mission du consultant vise à atteindre les objectifs ci-dessous :

- 1) produire les outils de communication et de sensibilisation adaptés au genre et à d'autres activités de mobilisation des citoyens ;
- 2) organiser des campagnes de communication et de sensibilisation adaptées au genre et d'autres activités de mobilisation des citoyens en vue de :
 - prévenir divers phénomènes sociaux négatifs susceptibles de survenir lors de l'exécution des travaux, notamment les violences sexuelles basées sur le genre, les infections sexuellement transmissibles (IST) et le VIH/SIDA, le vol de l'électricité et le vandalisme des équipements électriques
 - modifier la perception de la communauté quant au droit à l'électricité gratuite et à accroître les connaissances des consommateurs sur les dangers associés à l'utilisation de branchements électriques partagés et illégaux
 - informer les populations sur les activités prévues
 - identifier et recueillir les préoccupations et craintes des populations vis-à-vis du projet ainsi que leurs avis, recommandations et suggestions
 - vulgariser le mécanisme de gestion de plainte et en faire un suivi régulier
 - promouvoir l'appropriation et la protection par la population des acquis du projet.

3 ETENDUE DE LA MISSION DU CONSULTANT

Pour atteindre les objectifs spécifiques visés par la mission, le consultant devra réaliser les principales prestations suivantes. Il s'agit notamment :

1) Concernant les outils de communication et sensibilisation adaptés au genre et à d'autres activités de mobilisation des citoyens :

- Production d'un plan de communication à valider par UCM
- Conception d'outils de communication et de sensibilisation appropriés
- Organisation de séances de validation par UCM des échantillons de ces outils
- Production d'outils de communication en nombre suffisant pour atteindre le grand nombre de cibles de cette communication

2) Pour l'organisation des campagnes de communication et de sensibilisation

- Organiser des séances de communication et de sensibilisation en vue de :
 - Informer les populations sur les activités prévues
 - permettre aux populations et aux acteurs de s'exprimer, d'émettre leur avis sur le projet,
 - identifier et recueillir les préoccupations, attentes et craintes des populations et des acteurs vis-à-vis du projet ainsi que leurs recommandations et suggestions
 - vulgariser le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) mis en place par UCM lors des évaluations des impacts environnementaux et sociaux du projet
 - organiser la sensibilisation auprès des communautés locales, des travailleurs, et autres acteurs (administration, leaders locaux, chefs, etc) sur les risques et les impacts sociaux du projet comme définit dans les EIES et les mesures de prévention; y inclus la transmission des IST et du VIH/SIDA, les Violences Basées sur le Genre (VBG), l'Abus et l'Exploitation Sexuelle (AES), l'Afflux des travailleurs, le travail de l'enfant, au moyen des guides et autres prospectus mis en place à cet effet par les ministères compétents (Genre, Santé, Enseignement, etc..) ; etc...
 - sensibiliser la communauté sur la nécessité d'éviter le vol d'électricité, le vandalisme des équipements électriques ainsi que sur l'obligation de payer les factures d'électricité
 - accroître les connaissances des consommateurs sur les dangers associés à l'utilisation de branchements électriques partagés et illégaux
 - promouvoir l'appropriation et la protection par la population des acquis du projet.

3) Suivi de la mise en œuvre du PAR

- assurer la large diffusion du Mécanisme de Gestion de Plaintes à travers des séances de sensibilisation et communication auprès des parties prenantes : les PAP, les communautés locales, les autorités locales, les travailleurs, etc.
- procéder à l'appui au personnes vulnérables recensées dans le PAR, selon les activités d'assistance prévues pour ce groupe ;
- faire un suivi du MGP et en assurer le bon fonctionnement. Ceci inclura l'élaboration d'une protocole/processus de reporting des plaintes sensibles (les informations non-confidentiels sur les cas de violences, accidents graves, décès, ect.) et plaintes non-sensibles (indemnisations, pertes, etc) et la préparation des rapports réguliers de suivi de traitement des plaintes et d'évaluation du fonctionnement du mécanisme de gestion.

4 MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

4.1. Durée de la mission et calendrier

A titre indicatif, la durée d'exécution des prestations est la suivante :

N°	Prestations	Durée / Nbre de jours
1	Conception du plan de communication et production des outils de communication et de sensibilisation adaptés au genre et à d'autres activités de mobilisation des citoyens	30 jours
2	Organiser les séances de communication et sensibilisation (au moins 1 séance/mois/site à raison de 12 campagnes de 10 jours chacune, soit un total de 120 jours)	120 jours
3	Suivi du PAR et assurer l'opérationnalisation du MGP (au moins 2 jours dédiés au suivi du PAR et du MGP / campagnes, soit 24 jours pour 12 campagnes)	24 jours

4.2. Méthodologie

Le consultant proposera sa méthodologie pour atteindre les objectifs fixés par les termes de référence (TDR), et devra inclure dans sa proposition technique un plan de communication et des commentaires ou suggestions concernant l'étendue des prestations à réaliser ou les résultats attendus tels que définis par les présents termes de référence. Il devra toutefois prévoir des échanges réguliers avec UCM durant la réalisation de la mission.

4.3. Participation d'UCM

La mission sera conduite sous la supervision directe d'UCM. Le consultant sera chargé de la gestion globale de tous les aspects des prestations. Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le personnel désigné d'UCM.

En cas de besoin et sur sa demande, UCM pourra fournir au consultant dans la mesure du possible, des facilités pour le bon déroulement de la mission.

Le consultant prendra ses propres dispositions, pour tout autre service / prestation que UCM ne pourra pas lui fournir. Par ailleurs, UCM mettra à la disposition du consultant toute information disponible sur le projet.

V. PROFIL ET COMPETENCES REQUIS

5.1. Profil requis

La consultance est ouverte aux ONGs nationales. Cette structure de consultation peut être une ONG ou un groupement d'ONGs couvrant toutes les spécialités exigées et ayant de préférence une connaissance du milieu où elle mettra en œuvre les activités.

5.2. Compétences / Qualités requises :

De façon globale, l'ONG devra avoir l'expérience dans les domaines de la mission, notamment en ce qui concerne :

- La conception/développement et production d'outils de communication et de sensibilisation adaptée au genre et à la mobilisation citoyenne (expérience d'un minimum de 5 ans avec au moins 1 référence)
- La mobilisation des communautés et acteurs locaux pour favoriser l'acceptabilité et l'adhésion à un projet ;
- La prévention de violences sexuelles basées sur le genre, transmission des IST et du VIH/SIDA, vol d'électricité et vandalisme des équipements électriques
- La promotion de l'appropriation et de la protection par la population des acquis d'un projet.

VI. PERSONNEL-CLE DU CONSULTANT

Le bureau de consultation devra être constitué d'une équipe pluridisciplinaire, expérimentée, composée de :

- ✓ 1 chef de mission, de niveau BAC + 5 en sciences sociales, communication et tout autre domaine similaire. Il devra justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans la sensibilisation des communautés locales
- ✓ 1 sociologue, de niveau BAC + 5 et justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans dans les consultations publiques
- ✓ 1 chargé de questions liées au genre, de niveau BAC + 3 et justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans en prévention de violences sexuelles basées sur le genre et le VIH/SIDA

La liste du personnel-clé est donnée à titre indicatif et constitue le minimum requis. L'ONG peut, à ses frais, s'entourer des services de tout autre expert dont il jugera les prestations utiles à la réalisation de sa mission.

VII. LOGISTIQUE DU CONSULTANT

Le consultant prévoira toute la logistique nécessaire pour la réalisation de ses activités : moyens de transport, informatique, bureautique et tout autre équipement nécessaire. Toute la logistique acquise sur les fonds du projet sera remise à UCM à la fin de la mission.

VIII. RÉUNION DE DÉMARRAGE

Au démarrage de la mission, une réunion regroupera le bureau de consultation et UCM. Elle aura pour objet d’analyser dans le détail et s’accorder sur :

- l’approche technique, la méthodologie, le programme de travail
- rapport du plan de communication/sensibilisation
- la présentation de la liste des outils, matériels et logiciels, ainsi que de la documentation nécessaires à la réalisation de la mission
- les éventuelles améliorations proposées aux TDR
- la confirmation du personnel mobilisé.

IX. AUTRES EXIGENCES

9.1. Langue de communication

Les outils de communication et sensibilisation seront conçues en langue française et en lingala.

Toute autre documentation sera rédigée en français et fournie en format électronique et en version papier en cinq (5) exemplaires pour les différents rapports et les supports liés à la campagne de sensibilisation.

X. LIVRABLES

Les livrables attendus de la mission sont :

N°	LIVRABLES ATTENDUS DU CONSULTANT	PERIODE
1	Conception, validation et production d’outils de communication et de sensibilisation. Le client dispose de 6 jours pour formuler ses observations sur ce draft.	T0+30 jours
2	Rapport de chaque campagne	5 jours après chaque campagne
3	Protocole de reporting des plaintes sensibles et non-sensibles	T0+30 jours
4	Rapports de suivi de la mise en œuvre du PAR et des plaintes	5 jours après chaque campagne

5	Rapport d'évaluation du fonctionnement des MGP's mises en place par le projet	5 jours après chaque campagne
6	Rapport final de campagnes	10 jours après la dernière campagne

XI. FORMAT DE LA PROPOSITION

Le consultant présentera dans 2 enveloppes différentes la proposition technique et la proposition financière. Les deux propositions de consultance devront inclure les éléments suivants :

11.1. Proposition technique

La proposition technique devra contenir principalement :

- ✓ Un bref historique de la structure de consultance, indiquant :
 - les documents légaux en RDC et/ou ailleurs créant la structure (joindre les copies);
 - la liste des projets similaires récemment exécutés dans le domaine (Le portfolio des réalisations mettant en exergue les expériences en communication et sensibilisation) ;
 - et toute autre information jugée appropriée ;
- ✓ Note explicative sur la compréhension des TdRs et les raisons de la candidature
- ✓ Le CV des membres de l'équipe proposée pour le projet ;
- ✓ La méthodologie et le chronogramme de mise en œuvre ;
- ✓ En annexe, le rapport final d'un projet similaire récemment exécuté dans un domaine similaire.

11.2. Proposition financière

La proposition financière devra contenir principalement :

- ✓ Les coûts directement liés à la réalisation de prestations (activités déléguées)
- ✓ Les coûts liés à la rémunération du personnel (MOD)
- ✓ Les frais remboursables.

La proposition financière devra également indiquer les modalités de paiement proposées par le consultant.